L'EMPRUNT DE CONSOLIDATION

Pour faire comprendre au public le sens exact des dispositions du décret relatif à l'émission « des rentes perpétuelles à 4 % avec garantie du change », le *Temps* donne des nouveaux éclaircissements suivants :

La rente annuelle sera de 4 % — c'est-à-dire de 4 francs pour 100 francs de capital — si le cours de la livre à la Bourse de Paris est égal ou inférieur à 95 francs. S'il est supérieur à ce taux, le montant des coupons sera augmenté dans la proportion nécessaire pour que les porteurs de nouvelles rentes reçoivent toujours une valeur-or annuelle représentant 4 francs calculés au taux de 95 francs pour une livre, soit 4/95es d'une livre sterling.

Le coupon sera semestriel, payable le 5 mars et le 5 septembre. Il sera donc de 2 francs pour 1000 francs de capital avec la livre sterling à 95 francs. Pour déterminer, au moment de l'échéance, si et dans quelle mesure la garantie de change doit jouer, on prendra la moyenne des cours de la livre cotés à la Bourse de Paris du 20 août au 19 février s'il s'agit du coupon de mars, et du 20 février au 19 août s'il s'agit de coupon de septembre. Si cette moyenne est supérieure au cours de 95 francs, le montant du coupon devra être majoré proportionnellement et représenter toujours 2/95es de ladite moyenne. Admettons le pourcentage de l'augmentation de la rente sera exactement égal au pourcentage de la hausse de la livre sterling qu'accusera la moyenne semestrielle par rapport au cours de 95 francs.

Un exemple permettra de saisir le mécanisme de la garantie du change.

Un exemple permettra de saisir le mécanisme de la garantie du change.

Supposons un instant que du 19 août 1925 au 19 février 1926 la moyenne des cours de la livre sterling remonte à 118 fr. 75. Pour trouver le montant du coupon semestriel (qui serait de 2 fr. si la moyenne des cours ne dépassait pas 95 fr.) il suffit de prendre les 2/95es du taux de 118 fr. 75, ce qui donne 2 fr. 50. Et l'on constate que la plus-value de la livre étant, dans cette hypothèse, de 23 fr. 75 ou de 25 % par rapport au cours de 95 francs, le coupon, porté de 2 fr. à 2 fr. 50, se trouve exactement majoré dans la même proportion.

Il est à faire remarquer que, si la livre sterling s'échange pendant la durée de l'émission aux cours actuels (c'est-à-dire aux environs de 104 francs), les souscripteurs bénéficieront d'une prime, puisque, remettant à l'Etat des francs valant 1/104e de livre sterling, celui-ci leur assurera, pour cent francs de capital, une rente annuelle de 4 francs valant 1/95e de livre. Le coupon semestriel, au cas où ce même cours de 104 francs se maintiendrait ultérieurement, serait, d'après le calcul que nous avons expliqué ci-dessus, de 2 fr. 20 au lieu de 2 francs.

UNE RECEPTION ENTHOUSIASTE D'AMUNDSEN A OSLO

Oslo, 6 juillet. — L'hydravion transportant l'explorateur Amundsen, venant de Horten, est arrivé dans le port d'Oslo, escorté par dix hydravions de la marine norvégienne.

Une foule énorme fit à l'explorateur une réception enthousiaste, tandis que des salves d'artillerie étaient tirées de la forteresse d'Oslo et des treize navires de guerre anglais ancrés dans le fjord.

Le président de la Chambre norvégienne et le maire d'Oslo souhaitèrent la bienvenue à Amundsen et à ses compagnons, qui furent ensuite reçus au Palais Royal par le souverain, qui les décora de sa main.

UNE ACTRICE ANGLAISE MEURT SOUS LE CHLOROFORME

New-York, 6 juillet. — Une jeune actrice anglaise, connue sous le nom de Cissy Madeap, 29 ans, est morte dans une clinique au cours d'une opération considérée comme sans danger. On suppose que la mort est due à une faiblesse cardiaque provoquée par l'application du chloroforme.

UN CURIEUX PROCÈS PASSIONNE LES ÉTATS-UNIS

Un procès curieux par la lumière très crue qu'il jette sur toute une partie de la mentalité et de l'opinion américaines, va se plaider bientôt aux Etats-Unis. Un instituteur de Dayton, M. John T. Scopes a été révoqué pour avoir fait à ses élèves un cours sur la théorie de l'évolution. Cette théorie était contraire à la doctrine officielle de l'Etat de Tennessee, qui procède de la genèse.

M. Scopes n'a pas accepté sa révocation. Il a voulu plaider et il a trouvé des défenseurs: un avocat connu, M. Clarence Darrow; un ancien secrétaire d'Etat, M. Sainbridge Coby et M. Dudley Field Malone.

Ce procès suscite un vif intérêt aux Etats-Unis et passionne l'opinion.

Il devait tout d'abord se plaider à Dayton même. La ville avait été jusqu'à dépenser 50 dollars pour remettre la salle de son tribunal à neuf, en vue de l'événement. Les hôteliers et les restaurateurs s'attendaient à faire des affaires d'or. Mais l'affaire prend de l'ampleur. Il faut dire qu'entre temps, trois Etats ont voté des lois antiévolutionnistes et que dans deux autres, il s'en est fallu de quelques voix pour faire triompher les canons de l'Eglise. Les avocats de M. Scopes veulent plaider devant une Cour fédérale, dans une grande ville, appeler à la barre des savants comme le professeur Arthur Thompson. Ce procès prend une tournure nationale.

En attendant Dayton ne s'appelle plus Dayton, mais Monkeyville, la ville du singe, à moins que cela ne signifie des singes.

UN TRÉSOR DE 50 MILLIONS découvert à Moscou

Un trésor, d'une valeur de 50 millions de roubles, a été découvert, par des agents du Gouvernement soviétique, dans un hôtel particulier ayant appartenu, jadis, au prince Youssoupoff, qui fut l'instigateur du meurtre de Raspoutine.

Depuis la révolution russe, la résidence en question avait été transformée en musée d'histoire militaire. Le directeur et le gardien-chef remarquèrent, un jour, certaines fissures dans l'un des murs. Vendredi dernier, on décida de démolir pour voir ce qu'il y avait derrière. Les briques une fois enlevées, les ouvriers bolcheviks se trouvèrent devant l'entrée d'une crypte dans laquelle était entassée une quantité énorme d'objets de valeur, vaiselle d'or et d'argent, tableaux anciens, bijoux de toutes espèces, perles, diamants, rubis, saphirs, etc.

Le gouvernement bolchevik, enchanté de cette trouvaille qui revint à l'Etat, s'est empressé de récompenser le directeur du musée ainsi que le gardien, en leur accordant une prime de 250.000 francs.

Cette découverte n'est, paraît-il, pas unique en son genre: il y a quelque temps, un trésor similaire, mais moins important, avait été trouvé dans l'ancienne maison de M. Riabouchinsky, qui avait, pendant deux ans, abrité les services du Comité de secours américains.

Un horrible crime en Suisse

UNE FEMME TUE SON ENFANT POUR TOUCHER LA PRIME D'ASSURANCE

Genève, 6 juillet. — Un crime horrible a été commis dans la petite ville de Monthey (canton du Valais). Une fermière, nommée Marie Monnay, 45 ans, a tué son fils, âgé de 14 ans, à coups de pilon pour toucher une assurance de 16.000 francs. La criminelle a avoué. On croit qu'elle a empoisonné son premier mari, il y a deux ans, pour le même motif. L'exhumation du cadavre a été ordonnée.

Cet épouvantable forfait a causé une vive indignation dans le pays.

LES ORPHELINS DE GUERRE nés après la cessation des hostilités doivent être adoptés comme pupilles de la Nation

Paris, 6 juillet. — La loi sur les pupilles de la nation ne s'applique-t-elle qu'aux enfants devenus orphelins avant sa promulgation, à l'exclusion de ceux à naître et devenus par la suite orphelins?

Contrairement à un arrêt de la Cour de Paris, la Chambre civile de la Cour de cassation a jugé que si un réformé de guerre a eu des enfants, même plus de 300 jours après la cessation des hostilités et si ce réformé vient à mourir des suites de ses blessures ou d'une maladie de guerre, lesdits enfants doivent être adoptés comme pupilles de la Nation.

Un Auvergnat acquitté pour faux aux assises se donne la mort

Clermont-Ferrand, 6 juillet. — M. Jean Vernet, conseiller municipal de Marsac depuis plus de trente ans et père de treize enfants, avait comparu devant la Cour d'assises vendredi, pour faux, mais il avait été acquitté. Se jugeant déshonoré quand même, il s'est tué d'une balle de revolver dans la tête.

UN AVIATEUR DE RESERVE VICTIME D'UN ACCIDENT AU BOURGET

Paris, 6 juillet. — Ce matin, M. Emile Georgin, pilote aviateur de réserve, qui faisait une période d'entraînement au 34e régiment d'aviation, a fait une chute grave sur le terrain d'aviation du Bourget au cours d'un atterrissage. Projeté hors de l'avion, le pilote a été relevé sans connaissance et transporté d'urgence à l'hôpital Villemin.

ON BEATIFIE A SAINT-PIERRE de ROME 79 MARTYRS DE CORÉE

Rome, 6 juillet. — Dans la basilique de Saint-Pierre, a eu lieu la cérémonie solennelle de béatification de 79 martyrs de Corée, parmi lesquels, en dehors de Coréens, se trouvaient Mgr Laurent Imbert et les Pères Maubant et Chastan, de l'Institut des Missions étrangères de Paris.

Le postulateur de la cause est le Procureur général de ces Missions. Outre le Supérieur de l'Institut, Mgr de Guébriant, deux autres évêques des Missions étrangères, vicaires apostoliques en Corée, assistaient à la cérémonie, ainsi que le corps diplomatique près du Saint-Siège, et la majeure partie de la colonie française de Rome.

Médaillé militaire depuis 1856 un vieillard de 95 ans reçoit la croix

Paris, 6 juillet. — Le Gouvernement vient d'accorder la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Jean Valat, qui, malgré son grand âge — 95 ans — tient encore, 5, rue Debelleyme, un magasin d'accessoires d'électricité.

Né en 1830 à Golinhac (Aveyron), M. Jean Valat reçut la Médaille militaire au cours de la guerre de Crimée, en 1856. Il fut capitaine de mobiles durant la guerre de 1870-1871.

L'INCENDIE DE LA VILLE DE MANIZALES A FAIT CINQ MORTS ET VINGT BLESSES

New-York, 6 juillet. — On mande de Bogota que, pendant le terrible incendie qui a détruit la ville de Manizalès, cinq personnes ont été tuées et vingt autres blessées.

Quelques annonces vendront, en peu de temps et à peu de frais, votre auto, votre voiture, votre machine ou votre mobilier.

Le XXVIIIe Concours National et International de Tir à Tourcoing

DU 17 JUILLET AU 3 AOUT 1925

Le nombre des catégories offertes aux concurrents est garant du succès du concours. La suite du programme, que nous publions aujourd'hui, indique l'importance des épreuves.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Etre champion de France en quelque spécialité que ce soit, n'est-ce pas là le rêve de presque tous ceux qui pratiquent un sport de compétition quelconque.

Chaque concours national voit se disputer les championnats de France fusil et revolver.

Les règlements sont établis d'une façon rigoureuse par l'U.S.T.F. Aussi le champion, s'il n'est pas toujours le meilleur, est toujours un des meilleurs tireurs du pays.

En adultes, l'épreuve définitive en 60 balles est réservée aux 20 premiers de l'épreuve éliminatoire (en 30 balles) et à tous ceux qui atteignent 240 dans cette épreuve.

Les différents champions qui se sont succédé depuis 1905 ont nom :

1905, Balme, de Paris; 1906, Duret, de Nicé; 1907, L. Moreaux, de Rennes; 1908, Paroche, de Reims; 1909, Courquin, de Lille; 1910, Courquin, de Lille; 1911, George, de Valenciennes; 1912, Johnson, du Vésinet; 1913, Colas, de Paris; 1914, George, de Valenciennes; 1915-1918, années de guerre, pas tiré; 1919, Henry, de la Grand'Combe; 1920, Paroche, de Reims; 1921, Percy, de Marcuil-sur-Ay; 1922, Johnson, du Vésinet; 1923, Durand, de Dijon; 1924, Durand, de Dijon.

Cette année verra-t-elle un nouveau nom? un régional? qui sait?

Le championnat Jeunesse sera aussi très disputé; nos jeunes Huyghen et Eck peuvent prétendre à la première place, mais ce ne sera pas sans lutte, car certains concurrents ont les dents longues.

Depuis 1905, ont été successivement champions : 1905, Hecht, de Lille; 1906, Berlet, de Dijon; 1907, Renard, de Roubaix; 1908, Renard, de Roubaix; 1909, Abeck, de Neufchâteau; 1910, Renard, de Roubaix; 1911, Meniot O., d'Arras; 1912, Fray, de Limoges; 1913, Durand, de Langres; 1914-1919, années de guerre, pas tiré; 1920, Castex, de Rennes; 1921, J. des Jamonières, de Paris; 1922, Roux, de Nice; 1923, Anain, de Paris; 1924, Bonin, de Tours.

CATEGORIE XXV

38e CHAMPIONNAT DE FRANCE AU FUSIL A 200 METRES (ADULTES)

1. Epreuve d'admission. — Ouvert à tous les tireurs français, du 18 au vendredi 31 juillet 1925, à 11 heures 45.

Armes nationales françaises réglementaires.

Munitions réglementaires du concours.

Cibles loyales, cibles modèles de l'Union, levées pour chaque tireur. Visuel de 0 m. 40.

Prix de la carte d'épreuve : 10 francs, munitions comprises.

Positions : 10 balles debout, 10 balles à genou, 10 balles couché. Deux balles d'essai pour chaque position.

Temps : 10 minutes par position, comptées de la première balle tirée à la dixième.

Cette carte commencée devra être terminée dans les 24 heures et signée d'un commissaire de service.

2. Tournoi du champion de France (adultes). — Tiré dans la journée du samedi 1er août.

Mêmes conditions d'armes, de cibles, de distance, de positions, de temps qu'à l'éliminatoire.

Munitions : Distribuées gratuitement par l'administration du concours au moment du tir, d'un même lot pour tous les concurrents.

Admission : Les 20 premiers classés à l'épreuve éliminatoire et, en outre, les tireurs ayant obtenu 240 points à cette épreuve.

Nombre de balles : 60 à tirer en six séries de 10 balles, dont 20 debout, 20 à genou, 20 couché, 2 balles d'essai par série.

Temps : 10 minutes par série de 10 balles.

Classement : Par l'addition des points des six séries.

Barrage international.

55 prix, valeur totale 3.500 fr.; 30 prix en espèces, 25 en nature.

1er prix, le titre de champion de France au fusil, la breloque or, le fusil de chasse du ministre de la Guerre, le Challenge « Drapeau », fondation Balme, et 500 francs en espèces; 2e, 350 francs; 3e, 200; 4e, 175; 5e, 150; 6e et 7e, 100; 8e au 10e, 75; 11e au 15e, 60; 16e au 20e, 50; 21e au 30e, 40; 31e au 50e, prix en nature et médailles, 600 fr. Total : 3.500 fr.

CATEGORIE XXV bis

CHAMPIONNAT DE FRANCE AU FUSIL A 200 METRES (JEUNESSE)

Ouvert à tous les jeunes Français nés après le 31 décembre 1906 et non incorporés.

1. Epreuve d'admission (du 1er mai au 15 juin). — Ouverte dans les stands des sociétés qui en auront fait la demande à l'Union, suivant le règlement paru dans le Bulletin du T.N. du 15 février 1925.

30 balles : 10 balles dans chaque position : debout, à genou, couché.

Minimum exigé pour prendre part à la finale : 150 points.

Le nom des amis sera affiché dans les stands par les soins de l'Union.

2. Epreuve : Tournoi du Championnat de France (Jeunesse). — Tiré pendant toute la durée du concours jusqu'au 1er août, à 11 h. 45.

Réservé aux jeunes gens ayant fait 150 minimum à l'épreuve éliminatoire.

Conditions semblables au championnat adultes, sauf que le nombre de balles est de 30 au lieu de 60 et comprendra 10 balles debout, 10 balles à genou et 10 balles couché.

Coût de la carte : 5 francs.

40 prix espèces et nature, valeur 2.000 fr. 1er prix, titre de champion de France au fusil (Jeunesse). Breloque or de l'Union avec inscription et espèces, 250 fr.; 2e, 200 fr.; 3e, 125; 4e au 6e, 75; 7e au 10e, 60; 11e sup 15e, 50; 16e au 20e, 40; 21e au 40e, prix en nature et médailles, 510. Total : 2.000 fr.

CHAMPIONNAT DE FRANCE REVOLVER

Le championnat revolver est peut-être l'épreuve la plus ouverte du concours. Le titre change de mains presque chaque année.

La série de l'épreuve définitive est de 30 balles; cela demande un certain entraînement.

Voici les champions depuis 1905 :

1905, de Boigne, de Rennes; 1906, de Boigne, de Rennes; 1907, Duroir, de Troyes; 1908, L. Moreaux, de Rennes; 1909, Pr, de Paris; 1910, Longeville, d'Armentières; 1911, Planson, de Nancy; 1912, Thomas, de Houilles; 1913, Landeau, de Montreuil-sous-Bois; 1914, Girardot, de Nancy; 1915-1918, années de guerre, pas tiré; 1919, Boitout, de Boisguillaume; 1920, du Manoir, de Dinan; 1921, Voine, de Domfront; 1922, Destrian, de Beauresh; 1923, cap. Vachon, de Trèves; 1924, Gefflot, de Rennes.

La plupart de ces tireurs sont encore sur la brèche et peuvent prétendre au titre.

Le classement comporte 50 prix, valeur 3.000 francs. Il y a de quoi contenter presque tous les tireurs de l'épreuve.

CATEGORIE XXVI

30e CHAMPIONNAT DE FRANCE AU REVOLVER (A 20 METRES)

Ce concours se fera sur cibles spécialement réservées.

1. Epreuve d'admission. — Ouverture à tous les tireurs français.

Se tirera du vendredi 17 juillet au jeudi 30 juillet, à 11 h. 45.

Armes. — Revolver modèle 1892, avec tolérance indiquée à l'article 1er du règlement particulier des championnats. Emploi obligatoire des six cases du barillet.

Munitions réglementaires du concours.

Cible loyale, cible modèle de l'Union, 0.30 à 10 zones, visuel de 0.06, mouche de 0.02.

Carte d'épreuve : 10 fr., munitions comprises, représentant 12 balles à tirer le même jour en 2 séries de 6 balles, 2 balles d'essai par série, position debout, tir à bras franc.

Temps : 6 minutes par série, comptées de la première balle à la sixième, sauf arrêt anormal, non imputable au tireur.

Classement au total des points des deux séries additionnées.

Barrage international.

2. Tournoi du champion de France. — Sera tiré dans la journée du vendredi 31 juillet.

Mêmes conditions d'armes, de cibles, de distance, de position, de temps qu'à l'épreuve éliminatoire.

Munitions : Distribuées gratuitement par l'administration du concours au moment du tir, de même lot pour tous les concurrents.

Admission : Les 20 premiers de l'épreuve d'admission et, en outre, les tireurs ayant obtenu 96 points à cette épreuve.

Nombre de balles : 30, à tirer en 5 séries fixes de 6 balles, avec 2 balles d'essai par série.

Classement : Au total des points des 5 séries additionnées.

Barrage international.

50 prix : 20 en espèces, 30 en nature, valeur totale : 3.000 fr.

1er prix, le titre de champion de France au revolver, la breloque spéciale en or, le revolver du ministre de la Guerre et 500 fr.; 2e, 350 fr.; 3e, 200; 4e, 175; 5e, 150; 6e et 7e, 100; 8e au 10e, 75; 11e au 15e, 60; 16e au 20e, 50; 21e au 51e, prix en nature, plaquettes et médailles.

Une violente explosion à Nancy

Plusieurs blessés

Nancy, 6 juillet. — Une grande fête militaire de bienfaisance, organisée par le Comité des fêtes du commerce a eu lieu à Nancy. Le soir, alors que la fête foraine du quartier Saint-Pierre battait son plein, une terrible explosion se produisit; des gaz enflammés dans une canalisation téléphonique en réparation avaient produit une terrible déflagration. Ils avaient été allumés par un coup de pistolet-jouet, tiré par un enfant. Celui-ci, Charles Lhullier, a été blessé, ainsi que deux soldats.

LE SECOND CONGRES INTERNATIONAL DES MINEURS CHRETIENS A GENEVE

Genève, 6 juillet. — Aujourd'hui s'ouvre, à Genève, le second Congrès international des Mineurs chrétiens, sous la présidence de M. Imbusch, député au Reichstag allemand.

Le Congrès réunira les délégués de huit pays, comprenant un effectif de 400.000 membres environ.

Des rapports seront présentés sur la question des salaires des mineurs, par M. Van Buggenhout, de Bruxelles, secrétaire de l'Internationale; sur la durée du travail dans les mines, par M. Imbusch (Allemagne); sur l'assurance des mineurs, par M. Meck (France)

Les travaux du Congrès dureront vraisemblablement trois jours.

UN FORGERON JETTE SON AMIE PAR LA FENETRE, A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 6 juillet. — La nuit, au cours d'une discussion avec son amie nommée Noémie Loyau, âgée de 32 ans, le forgeron Frédéric Steiner, âgé de 52 ans, domicilié rue Henri-Dechaud, à Saint-Etienne, a lancé cette dernière par la fenêtre. La victime, qui s'était brisé le crâne, a succombé ce matin. Le meurtrier a été arrêté.

Une octogénaire bâillonnée et assassinée

Montmédy, 6 juillet. — On vient de découvrir à son domicile, à Han, devant Pierrepont, le cadavre de Mme Bragard, âgée de 80 ans.

Le Parquet et la police mobile se sont rendus sur les lieux. Le début de l'enquête a établi qu'un individu, dont on possède le signalement, a été vu rôdant autour de la maison de l'octogénaire.

LA REINE de ROUMANIE en ANGLETERRE

Londres, 6 juillet. — La reine de Roumanie est arrivée à Londres dans la soirée. Elle doit faire un séjour de six semaines en Angleterre.

DERNIÈRE HEURE

AU CONSEIL DES MINISTRES

LE GÉNÉRAL NAULIN NOMMÉ commandant supérieur des troupes au Maroc

Paris, 6 juillet. — Le Conseil des Ministres, primitivement fixé à mardi matin, a eu lieu ce soir, à 6 heures, pour permettre aux différents membres du Gouvernement de tenir les engagements qu'ils ont pu prendre à l'égard du Parlement.

Le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères ont entretenu le Conseil de la situation au Maroc.

Le président du Conseil a soumis à la signature du Président de la République, un décret organisant le commandement supérieur des troupes au Maroc. Le décret portant nomination du titulaire, le général Naulin, commandant le 30e C. A., à ce commandement, paraîtra demain matin au *Journal Officiel*.

COUR DE CASSATION

M. Steeg, garde des Sceaux, a fait signer au Président de la République, un décret nommant conseillers à la Cour de cassation M. Bompard, président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, et M. de Casablanca, premier président de la Cour d'appel de Besançon, en remplacement de MM. de la Borne et Bernet, admis à la retraite.

LA SITUATION FINANCIERE

Enfin, M. Caillaux, ministre des Finances, a entretenu le Conseil de la situation financière et de l'état des débats budgétaires.

Le Conseil des Ministres a pris fin à 20 h. 20.

Un Conseil de Cabinet aura lieu jeudi matin.

MM. Briand et Caillaux ont quitté les premiers l'Elysée, se refusant énergiquement à toute déclaration.

LA GUERRE AU MAROC

Les effets des échecs riffains

Fez, 6 juillet. — Les pertes élevées subies par l'ennemi et le mordant de nos troupes dans les combats du Haut-Leben et de Beb-Kessil n'ont pas tardé à faire sentir leurs excellents effets sur tout la région.

Ce matin de nouvelles informations indiquent que les tribus demeurées fidèles de la région ont marqué par de vives manifestations leur joie de ces succès et ont repris confiance.

Dans le Haut-Leben, les dissidents ont été tout particulièrement éprouvés et ont dû abandonner de nombreux cadavres dans nos lignes.

TAZA EVACUÉE PAR LES FEMMES ET LES ENFANTS

Pour parer à toute éventualité en présence des infiltrations de ces jours derniers et par mesure de précaution, les femmes et les enfants ont été invités à évacuer Taza. Le mouvement s'est effectué cette nuit dans le plus grand calme. Toute la population masculine demeure à Taza.

LES TRAVAILLEURS RIFFAINS EN ALGERIE

Paris, 6 juillet. — Certaines informations avaient signalé que, cette année, aussitôt le commencement des hostilités, la frontière algérienne fut automatiquement fermée aux moissonneurs riffains. Si on les laissait passer pour se rendre en Algérie, le retour leur était interdit et un camp de concentration avait été établi à Oudjda.

Renseignements pris, la situation est la suivante :

Abd-el-Krim ayant pris l'initiative d'interdire aux Riffains d'aller moissonner en Algérie et manifesté ainsi son intention d'obliger tous les hommes valides à porter les armes contre nous, nous avons décidé, de notre côté, d'empêcher le retour des Riffains dans leur pays. Point n'a, d'ailleurs, été besoin d'organiser en Algérie, ni au Maroc, de camps de concentration, les Riffains acceptant très volontiers le travail libre qui leur est offert par nos colons ou nos entrepreneurs.

LA CONFERENCE FRANCO-ESPAGNOLE TOUCHE A SA FIN

Madrid, 6 juillet. — MM. Malvy, De Perretti della Rocca, le général Jordana et M. Aguirre, se sont réunis à la présidence de 12 heures 15 à 14 heures 15.

M. Malvy a déclaré qu'il avait bonne impression et comptait que la conférence se terminerait dans trois ou quatre jours.

Les commerçants protestent à Paris contre la loi sur la propriété commerciale

Une délégation à la présidence du Conseil et au Sénat

Paris, 6 juillet. — La Confédération du commerce de France a tenu, cet après-midi, une réunion en faveur de la propriété commerciale intégrale.

Après avoir entendu plusieurs orateurs, M. Emile Brun, président de la Confédération du commerce, a convié les assistants à envoyer au siège social de la Confédération, les feuilles d'impôts.

Et si, a-t-il déclaré, nous n'obtenons pas satisfaction des pouvoirs publics sur la propriété commerciale, nous refuserons de payer nos contributions. Puis, M. Emile Brun a fait voter un ordre du jour disant que les commerçants protestent contre la loi dite sur la propriété commerciale telle qu'elle a été votée par la Chambre.

Une délégation reçue par M. Bonnet

Après l'adoption de cet ordre du jour, M. Emile Brun a invité les assistants à se rendre en groupe demander une entrevue à M. Painlevé, ce qui a eu lieu en groupe à la présidence du Conseil. Les commerçants sont sortis de la salle Wagram en cortège; mais arrivés à la Place de l'Etoile, ils ont été canalisés par le service d'ordre. Un certain nombre de commerçants ont pu néanmoins descendre les Champs-Elysées; arrivés au rond-point des Champs-Elysées, de vives altercations se sont produites entre le service d'ordre et les manifestants.

Finalement, sur l'invitation d'un commissaire de police, une délégation de quinze membres a pu se rendre en automobile au ministère de la Guerre où elle a été reçue par M. G. Bonnet, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

Le ministre a pris connaissance de l'ordre du jour qui venait d'être voté par l'assemblée et a promis aux délégués de s'entremettre auprès des membres de la Commission sénatoriale pour qu'une délégation soit reçue aujourd'hui même au Sénat, afin que les revendications des commerçants leur soient présentées.

A 17 heures, les manifestants qui avaient pu parvenir aux abords du ministère de la Guerre et qui stationnaient rue Saint-Dominique, se sont retirés sans incidents, pendant qu'une délégation de quatre membres se rendait au Sénat.

LA MORT MYSTÉRIEUSE DE PHILIPPE DAUDET

M. Marlier, préfet de la Corse confronté avec M. Léon Daudet

Paris, 6 juillet. — M. Marlier, préfet de la Corse, qui est arrivé aujourd'hui, a été confronté, cet après-midi, dans le cabinet du juge d'instruction Laugier, avec M. Léon Daudet.

Au cours d'une discussion de confrontation, M. Léon Daudet a déclaré que M. Marlier persistait à garder le secret sur la source des bruits qu'il avait rapportés le 5 février 1925. Tout d'abord, M. Marlier avait dit que ces bruits avaient été recueillis par la police. Aujourd'hui, au cours de la confrontation, M. Marlier a dit qu'il les avaient entendus pendant une conversation privée. Du reste, M. Marlier a protesté. Il n'avait jamais rien cru de ces bruits. Mais il avait pensé devoir donner à l'instruction tout ce qu'il avait entendu dire.

M. Daudet a demandé ensuite à M. Marlier:

— Pourquoi n'avez-vous pas versé le rapport quand même, après la perquisition du 22 mars?

M. Marlier lui a répondu :

— Je n'y attachais pas d'importance.

— Cependant, a repris M. Léon Daudet, les bruits sans intérêt vous les avez rapportés et vous avez gardé secret le rapport qui contenait contre Philippe et son père des affirmations beaucoup moins graves.

M. Daudet a demandé ensuite à M. Marlier:

— Pourquoi avez-vous envoyé Delange à l'hôpital Lariboisière?

M. Marlier a répondu que c'était sur un désir exprimé personnellement par M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, qui s'intéressait à l'affaire comme père de famille.

M. Marlier a ajouté:

— C'est sur une nouvelle expression de ce désir, que j'ai ordonné la deuxième visite de Delange à l'hôpital Lariboisière.

M. Léon Daudet a fait observer à M. Marlier:

— Il est bien tard pour faire cette déclaration. M. Maunoury est mort. D'autre part, au cours d'une interpellation à la Chambre, M. Maunoury n'a fait aucune allusion à cette affaire.

La confrontation a repris ensuite et M. Léon Daudet est rentré dans le cabinet de M. Laugier, juge d'instruction.

M. Léon Daudet confronté avec le Préfet de la Corse

Paris, 6 juillet. — Lorsque la confrontation de M. Léon Daudet et de M. Marlier, préfet de la Corse, s'est terminée un peu après 5 heures 30 du soir, M. Léon Daudet, co-directeur de « L'Action Française », a déclaré qu'il avait posé à M. Marlier, plusieurs questions.

D'abord M. Léon Daudet a demandé au Préfet de la Corse: Vous avez bien donné des ordres et dit « Si l'anarchiste résiste, abattez-le comme un chien »?

M. Marlier a répondu: Non, je n'ai pas donné d'ordres, je n'ai pas tenu ce propos.

Vous avez conseillé à vos hommes « Armez-vous »? a demandé ensuite M. Daudet.

— Ce n'est pas vrai, a répondu M. Marlier.

Dès le lundi 26 novembre, vous saviez que mon fils, mort, était la même personne que le visiteur venu chez le libraire Le Flaoutter. Pourquoi ne m'avez-vous pas avisé?

M. Marlier a répondu alors: J'avais prévenu M. le ministre Maunoury, il savait ce qu'il devait faire.

— Je suis fixé, a alors conclu M. Daudet.

— Moi aussi, je suis fixé, a repris M. Marlier.

Interrogé à sa sortie, M. Marlier a déclaré: « Comme d'habitude, M. Léon Daudet a tiré des déductions erronées d'un certain nombre de faits, car il pose à la base comme certaine la culpabilité des fonctionnaires de la Sûreté générale, ce qui est faux.

Demain mardi, suite de la confrontation de M. Léon Daudet et M. Marlier.

LES REVUES DU 14 JUILLET EN PROVINCE

Paris, 6 juillet. — Le président du Conseil, ministre de la Guerre, vient d'adresser aux autorités militaires, une circulaire par laquelle il leur laisse toute latitude pour décider si, suivant la température, l'opportunité est de maintenir ou de supprimer la revue du 14 juillet.

L'ETAT DE M. EUGÈNE PIERRE EST CONSIDÉRÉ COMME DÉSESPÉRÉ

Paris, 6 juillet. — Dans le courant de l'après-midi, l'état de santé de M. Eugène Pierre, secrétaire général de la Chambre, s'est encore aggravé. Le malade a perdu connaissance et, en dépit des soins qui lui sont prodigués, on redoute de plus en plus dans son entourage une issue fatale.

LES RÉCEPTIONS DE M. PAINLEVÉ ET DE M. BRIAND

Paris, 6 juillet. — M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a reçu cet après-midi lord Crewe, ambassadeur d'Angleterre.

A la présidence du Conseil, M. Paul Painlevé a reçu cet après-midi le maréchal Pétain, puis M. Loucheur, député du Nord.

Dernières Nouvelles Régionales

UN INCENDIE DETRUIT UN ATELIER DE MENUISERIE AU FAUBOURG D'ARRAS, A LILLE

Plusieurs centaines de mille francs de dégâts

Au cours de la nuit de lundi à mardi, un incendie d'une rare violence a détruit, à Lille, l'atelier de menuiserie qui se trouve sur des chantiers de la Compagnie d'entreprises hydrauliques et de travaux publics, situés rue de Marquillies, face à la ligne de chemin de fer de Lille à Béthune.

L'alerte fut donnée vers 23 h. 30. Les pompiers furent assez rapidement sur les lieux et attaquèrent à cinq endroits différents l'immense brasier que formait l'atelier, long de 90 mètres.

Après une demi-heure de lutte, les pompiers parvinrent à limiter les dégâts à ce seul bâtiment. Les dégâts atteindraient plusieurs centaines de mille francs.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FACULTE DE DROIT. — Troisième année. — Voici les convocations pour la 3e année : MM. Bacherich, Cystau, Godefroy, Lanpin, Lecat, Rignolt, Pagnion, Potier, Payen, Candas, Levieq, Vinchon, Varé. (Jeudi 9 juillet et vendredi 10 juillet, à 8 h.).

MM. Charlot, Mullenson, Godin, Clément, Levon, Marchand, Vibaux, Marussi, Delattre, Gérard Verley, Dupire, Curtis (Jeudi 9 juillet et vendredi 10 juillet, à 14 h.).

MM. Bocquillet, Deseyer, Dufour, Ravel, Vandaele, Mlle Lefas, MM. Demerval, Boyer-Chammard, Dubrulle, Maldi, Bonfoillet, (Jeudi 16 et vendredi 17 juillet, à 8 h.).

M. Corbelier, Mlle Depreux, MM. Raux, Dedenthun, Debaert, Blankaert, de Beryck, Pelston (Jeudi 16 et vendredi 17 juillet, à 14 h.).

Deuxième année. — Passeront l'examen oral: Mlle Abilan; MM. Banière, Beaumont, Bertoux, Bitebier, Frescale, Carette, Chevalier, Chombert, Cordier, David. (Mercredi 8 juillet, à 8 h.).

MM. Dueil, Desleres, Dubois, Ducornez, Dumortier, Gerard, Bernucci, Lobry, Logié, Fournier. (Mercredi 8 juillet, à 14 h.).

MM. Lecat, Lohchar, Mahieu, Plateau, Ricol, Vandaele, Viseur, Collette, Catry, Cramboisni. (Jeudi 9 juillet, à 8 h.).

MM. Rossion, Lesage, Hermens, Dubois, Hallide, Debet, Dejardin, Gosiard, Lecigne, Vervaet, Jouaire. (Jeudi 9 juillet, à 14 h.).

MM. Devillers, Choquet, Planteœur, Castir, Kroell, Legrand, Mlle Poignant, MM. Tison, Vancoetsenbel, Leblanc. (Vendredi 10 juillet, à 8 h.).

Première partie. — Sont convoqués pour l'oral: MM. Bachet, Mlles Riche, Calteau, MM. Chonin, Collet, Collet, Carnel, Duvillon, Demaitre, Doutreau, Fronci, Gosillard. (mardi 7 juillet, à 8 h.).

MM. Huin, Lephay, Lesage, Cortreux, Mlle Pascal, MM. Pennelier, Vixart, Ibled, Lamourd, Landrieu, Boissari. (Mardi 7 juillet, à 14 h.).

MM. Lies, Lafont, J. Bocquier, Boisset, Heidsieck, Bigourd, Renault, Blondé, Bocquevault, Fumerey, Chenquière(Gillard. (Mercredi 8 juillet, à 8 h.).

MM. Fontaine, J. Bocquier, Foucart, Ducornez, Dewest, Delcourt, Benoit, de Corbie, Camelot, Camur, Lequien, Leeur. (Mercredi 8 juillet, à 14 h.).

MM. Cailleton, André Decourt, Andin, Battyn, Poissonnier, Bozzo di Borgo, Renaux, Rousselle, Vigne, Vinstock, Toeti.

Examens du baccalauréat. — Philosophie. — Sont admis définitivement: Mlle Hamy, M. Perrin, MM. Drieux, Debaynis, Delaroche, Dercoubaix, Dienne, Dubois, Dujardin, Duquesne, Duval, De Foncault, Godin, Gobin, Guery, Mlles Delattre, Hanicotte, MM. Masse, Palme, Passage, Tamard, Pluvinage.

1re partie: Latin-Grec. — Sont reçus définitivement: M. Vandermeersch, Duquesne, Liagre, Mardy, Nu, Mlle Antoine, MM. Boutry, Murguille, Coidas, Dassonville, Lac, Merveille, Rombaut, Thibaut, Thiriez, Robart, Sauvage, Senellart, Théry, Van Eslande.

Latin-Langues. — Sont reçus définitivement: MM. Hardain, Hardien de Grosseville, Mlle Houdin, MM. Massart, Cailleux, Delautre, Descamps, Descouture, Dervilder, Dupont, Bocquenoy, Mlles Gradel, Rogut, Tiprez, MM. Claessens, Joly, Lermignat, Parent, Scherpereel.

Latin-Sciences. — Sont reçus définitivement: MM. Pellaben, Debergbies, Decrasse, Leporcq, Bass, Bonte, Boulenger,